

BOSCH (van den) (*J.M. Rémi Firmin*) (Baron), Magistrat et Homme de Lettres (Peer, Limbourg, 19.12.1864 - Saint-Gilles, Bruxelles, 20.1.1949). Fils de Pierre J. Alphonse et de Duvivier, Marie Alexandrine Jeannette; époux de De Volder, Anna Paule M. Jossine.

A quarante-cinq ans, F. van den Bosch était déjà une figure nationale, tant dans le monde des Lois que dans celui des Lettres. Il venait d'être nommé procureur général à la Cour d'Appel de Gand et Maurice Gauchez, qui ne partageait pas ses idées, saluait l'acharnement de ce critique littéraire à dire du bien des auteurs qui le choquaient le plus. Aussi stupéfié-t-il, consterna-t-il ses amis en leur annonçant en 1909 son départ pour l'Égypte.

De fait, ce n'est pas sans une certaine émotion qu'il débarqua à Mansourah, une bourgade connue seulement des hagiographes parce que Saint Louis y avait été prisonnier de Shejeret-Ed-Durr («L'arbre de perles»), la seule femme qui ait jamais régné sur un Etat arabe et musulman.

Pour comble, sa famille, déjà nombreuse, eut à endurer cinq semaines dans un hôtel peu confortable avant qu'il pût lui procurer la «joie délicate et intime de se reconstituer en Orient un 'cadre' national».

Ce qui ne l'empêchait pas d'apprécier son pays d'adoption, bien au contraire. Dès son premier retour en congé, il vantait à ses amis le «spectacle quotidien et dont pourtant on ne se lasse point» de la vie en Égypte et des couchers de soleil contemplés d'une vaste terrasse sur les bords du Nil. De son enfance campinoise, il avait gardé un amour et, mieux encore, une connaissance de la nature qui lui faisait découvrir avec ravissement parmi les roseaux du fleuve une variété jadis cueillie dans sa petite ville natale. Il ne devait jamais apprendre l'arabe mais le sabir n'eut bientôt aucun secret pour lui parce que du jour même de son entrée en fonction, il reçut non sans surprise un appel téléphonique du «mamour de caracol» (le commissaire de police).

Le travail d'ailleurs était trop absorbant pour être monotone. Coiffés du fez et ceints du grand cordon rouge et vert des fonctionnaires ottomans, les magistrats des juridictions mixtes avaient à réconcilier le Droit romain avec le Droit musulman, problème insoluble qu'un code *ad hoc* ne permettait de contourner que par une connaissance approfondie du Code Napoléon, art que le magistrat belge pratiquait avec une maîtrise qui laissait confondus ses collègues anglo-saxons.

Dès 1916, F. van den Bosch était muté au Caire. Des responsabilités toutes nouvelles l'y attendaient car à l'agitation qui n'a jamais manqué dans cette capitale, l'une des plus cosmopolites de la terre, s'ajoutait la tension créée par la Grande Guerre. L'Angleterre en avait profité pour substituer son autorité de fait à celle du sultan-calife et la population musulmane était d'autant mieux portée à le regretter que cette lointaine majesté s'était toujours abstenue de la déranger dans ses habitudes. La compétence, la droiture surtout, plus encore que sa souriante bonhomie, valurent immédiatement à F. van den Bosch une foule d'amis venus des milieux les plus divers, depuis le célèbre colonel Lawrence jusqu'au prince Fouad. Le premier lui procura la documentation nécessaire à un important article sur «Les termites allemands en Égypte» destiné à la presse de guerre belge et, avec le second, il se lança dans une entreprise de grand intérêt social, celle d'une université populaire.

En 1917, Fouad devenait sultan d'Égypte et le magistrat belge se voyait, sans l'avoir cherché le moins du monde, promu à un rang de conseiller d'autant plus redoutable qu'il n'avait rien d'officiel. Aux Anglais et aux Égyptiens qui lui exprimaient une égale et embarrassante confiance, il ne parlait qu'un seul langage, celui du bon sens, prêchant la conciliation, par exemple, à un conseiller juridique

anglais qui parlait d'étoffer dans le sang la révolte qui ne manqua pas d'éclater à la fin de la guerre. Le général Allenby et Lord Lloyd lui donnèrent raison et ils offrirent à l'Égypte une indépendance conditionnelle que Fouad accepta, devenant ainsi S.M. Fouad I^{er}, en 1922.

L'estime de ses collègues valut au magistrat belge d'occuper la même année le poste suprême de procureur général près la Cour d'Appel d'Alexandrie. Il allait y donner toute sa mesure en dépit des embûches présentées par ce que lui-même appelait «le milieu le plus délicieusement frivole du monde». Frivole peut-être mais seulement pour lui en dehors de longues heures d'études et de réflexion qui aboutirent à une liste impressionnante de réquisitoires et de décisions. Nous n'en citerons que deux, elles suffiront à mesurer l'importance du rôle joué à l'époque par le procureur général d'Alexandrie.

Appelé d'urgence au palais du Caire, en avril 1924, F. van den Bosch y trouva le roi Fouad en compagnie de Zaglou Pacha, le premier chef de gouvernement égyptien qui ait été à la fois Musulman et Égyptien (les autres avaient été Turcs, comme le roi lui-même, à l'exception de deux Chrétiens). Très tendu, le souverain expliqua que son premier ministre lui refusait le droit de choisir librement les sénateurs que la constitution lui réservait le privilège de nommer et qu'il en appelait à son ami belge. F. van den Bosch demanda la permission de se retirer un instant et ses deux interlocuteurs comprirent qu'il allait faire ce que tout bon Musulman aurait fait en la circonstance, c'est-à-dire prier.

A son retour, la réponse était claire et nette: puisqu'en dépit de ses propres avertissements, on avait copié dans ses principes au moins la constitution de son pays, le magistrat belge ne pouvait que conclure que le roi régnait sans gouverner et que, par conséquent, il n'avait qu'à signer la liste présentée par son premier ministre. Fouad I^{er} comprit et la démocratie fut sauvée en Égypte pour la durée de son règne. Il n'eut d'ailleurs qu'à s'en féliciter car l'assassinat d'un général anglais, sept mois plus tard, fit de Zaglou le bouc émissaire que le souverain ne pouvait plus être.

A la même époque, à Alexandrie, le procureur général avait sur les bras une affaire qui passionnait le peuple égyptien jusque dans les villages les plus reculés. La maison Rothschild de Londres (celle dont le chef lui-même disait philosophiquement que son nom faisait horreur) réclamait au gouvernement du Caire le règlement d'une dette contractée par le khédivé en 1864 et 1865. Or il s'agissait d'un emprunt contracté à l'origine par le sultan de Constantinople. La Sublime Porte s'en était déchargée sur l'Égypte en demandant à celle-ci d'en déduire le montant du tribut annuel prélevé depuis la conquête de 1512. Le royaume libéré du tribut par l'indépendance n'était-il donc pas libéré aussi d'une dette qui semblait en dépendre? L'opinion égyptienne était unanime à cet égard et le premier ministre n'avait pas hésité à dire bien haut: «Il ne s'agit pas d'une question de dignité mais d'une question d'argent».

Le procureur général n'était pas de cet avis. En deux longs exposés qui étaient de véritables leçons de Droit naturel, il soutint qu'un débiteur ne peut pas se sentir libéré d'une dette pour cette seule raison que ses rapports ont changé avec une tierce personne. Il ajoutait que pour un Etat naissant comme l'Égypte, rien n'importait plus que le crédit qu'elle s'assurerait en s'acquittant d'obligations librement consenties par ses chefs légitimes. Ces déclarations témoignaient d'un beau courage dans un pays où les crises politiques se résolvaient couramment par des coups de feu. Aussi les politiciens s'en emparèrent-ils aussitôt, cultivant dans le petit peuple une amertume qui ne devait disparaître qu'après de longues années. Au moins F. van den Bosch eut-il la satisfaction de se voir compris quand il prit sa retraite en 1929. Des centaines d'amis et d'admirateurs participèrent aux hommages qui lui furent rendus aux trois sièges des juridictions mixtes et le ministre de la Justice tint à présider la cérémonie

organisée au Caire à cette occasion.

Un mot sur le «milieu frivole» d'Alexandrie s'impose parce qu'il permit à F. van den Bosch de jouer un autre rôle important, celui d'animateur culturel. Président de la Société des Amis de l'Art, il y attira des célébrités politiques, littéraires et artistiques qui y exercèrent une réelle influence, même si l'on peut sourire de la façon dont les dames de la ville réclamaient à grands cris dans les librairies «les œuvres complètes de Charles De Coster» après une conférence d'Emile Vandervelde sur Thyl Uilenspiegel.

Précisons que, féministe à sa manière, F. van den Bosch avait déjà, en 1892, souhaité voir en Belgique plus de femmes qui ne seraient «ni des oies blanches, ni des bas bleus». Poursuivant en Orient cette souriante croisade, il eut le plaisir de noter un jour: «Et quand telles de ces Grecques, de ces Juives et de ces Syriennes veulent se soustraire, pendant quelques instants, à la frivolité coutumière, elles savent laisser tomber de leurs jolies lèvres, des aperçus dont la justesse, l'originalité et l'imprévu, révèlent une culture personnelle et assez sérieuse». Ce n'était pas de sa faute si les Égyptiennes étaient encore exclues de ces agapes culturelles (elles se sont rattrapées depuis). Il s'en ouvrit à une princesse royale réputée féministe dont il nous a rapporté la conversation, notant avec sa finesse habituelle comment elle s'était voilée en entendant un domestique annoncer le retour de son mari au palais.

Le retour au pays natal de ce coopérant avant la lettre, alors âgé de soixante-cinq ans donna lieu à des commentaires dignes d'intéresser ceux qui hésiteraient à faire carrière dans ce qu'on appelle aujourd'hui le Tiers Monde. «A chaque vacance — écrivait Henri Davignon — il devenait plus de chez nous, mieux avisé du destin de nos Lettres, avec son autorité de novateur, fort de l'expérience acquise, celle de l'action dans un pays étranger pour lequel il entendait que la Belgique existât». Joseph Conrard, lui, notait comment «... l'an 30, rentrant en Belgique, on fut émerveillé de trouver un van den Bosch... nouveau? aucunement, mais identique à celui qu'on avait connu jadis, et jeune, et vivant, et souple, et remuant, alors que la plupart de ses confrères demeurés au pays étaient quelque peu passés, éteints, rancés...».

De fait, ce «diable d'homme», devenu baron et académicien tant en Égypte qu'en Belgique, en avait encore pour vingt ans à faire partager les fruits d'une philosophie conçue dans les bruyères de la Campine et mûrie au soleil de l'Orient. Il n'oublia jamais l'Égypte, y retourna, exposa ses problèmes dans des articles fort remarquables et présida même la Chambre de Commerce belgo-égyptienne, mais c'est surtout en Belgique qu'on réclama partout sa présence: à l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises, à la Commission royale des Monuments et des Sites, à l'Institut national de Radiodiffusion, au Palais des Beaux-Arts, à la Croix-Rouge et en bien d'autres institutions. Il fut aussi un collaborateur inlassable de la *Revue Générale* et de la presse quotidienne, terminant dix jours avant sa mort un dernier article pour *La Libre Belgique*. La seule concession qu'il ait accordée à l'âge était de recourir aux services de secrétaire de sa fille Agnès, que son enfance égyptienne rendait particulièrement propre à cette tâche.

Aussi ses funérailles furent-elles celles d'un homme foudroyé en pleine action. D'innombrables célébrités de la Politique, du Droit et des Lettres y coudoyaient des confrères de tous âges et de toutes opinions car «il avait des adversaires mais pas d'ennemis» et la présence du Cardinal venu de Malines attestait que la religion avait fait l'unité de cette vie si variée. Par une heureuse coïncidence, le deuil était conduit par un chargé d'affaires au Caire qui n'était autre que le «petit Jean» du premier article sur Mansourah.

Distinctions honorifiques: Grand officier des Ordres de la Couronne et de Léopold II; Grand Officier des Ordres du Nil, de l'Étoile noire; du Sauveur, d'Isabelle-la-Catholique et de la Couronne d'Italie; Commandeur de la Légion d'Honneur, des SS. Michel-et-Georges, de S. Otaf, etc.

Publications relatives à l'Égypte et à la Palestine :

a. Ouvrages et brochures : Le long de ma route : Égypte, Palestine, Grèce. De Lannoy, Bruxelles et Giraudon, Paris, 1924, VIII + 229 pp. — Avis du Procureur général, Affaire du Tribut d'Égypte. Juridictions mixtes d'Égypte, Alexandrie, 1925, 19 pp. — 1926. Conclusion du Ministère Public : Gouvernement Égyptien contre Sélim Sasson, Matthew R. Patison et R.S.N.M. Rothschild and sons de Londres. Juridictions Mixtes d'Égypte, Alexandrie, 1926, 11 pp. — Vingt années en Égypte, Perrin, Paris, 1932, 266 pp. — Sur le Forum et dans le Bois Sacré. Lethielleux, Paris, 1934, 206 pp. — Ceux que j'ai connus, Figures et Images d'Orient. Paris et Bruxelles, 1940, 184 pp. — La Tentation de l'Orient. — Renaissance du Livre, Bruxelles et Paris, 1944, 183 pp.

b. Articles dans la *Revue Générale* (Bruxelles) : Aux rives du Nil, janvier 1911 : 110-119. — La semaine Sainte à Jérusalem, juin 1912 : 873-882. — Sur les routes de Judée, septembre 1912 : 374-381. — Le train de luxe du Pharaon, avril 1924 : 473-477. — Godefroid Kurth en Égypte, janvier 1924 : 143-147, 1926. Discours du Procureur Général. — *In* : Livre d'Or des Juridictions Mixtes : 1876-1926, Alexandrie, pp. 481-495. — 1928. Les origines de la constitution égyptienne : souvenirs d'un témoin, août 1928 : pp. 251-256. — Adieu à l'Égypte, mai 1929 : pp. 525-534. — Un Haut-Commissaire britannique en Égypte : Lord Lloyd, septembre 1929 : 257-267. — L'éducation d'un prince égyptien, décembre 1929 : 723-732. — Vingt ans d'Égypte : vers une constitution, mai 1931 : 534-539. — Discours au déjeuner F. Van den Bosch, février 1934 : 250-256. — Palestine 1934, mai 1934 : 513-522. — La grande pitié de deux tombes royales, juin 1934 : 651-657. — Les juridictions mixtes d'Égypte, avril 1937 : 481-498. — L'Orient au Musée, août 1937 : 195-203.

c. Autres articles : La Belgique en exil, L'Égypte contemporaine. Paris, 1917, pp. 168-190. — Discours à la Chambre de commerce belgo-égyptienne. *Mercure* (Bruxelles), 1933, annexe 5002. — 1933. Égypte et Angleterre. *Le Soir* (Bruxelles), 10 janvier. 1933. — Collaboration sous pseudonyme à la *Revue Générale* («Les Cinq»), *La Libre Belgique* («Un Catholique Indépendant»), *Le Soir*, etc.

31 mars 1982.

[A.L.]

J. Comhaire.

Sources : 1931. Réception de F. van den Bosch, *Bull. Acad. r. Lang. Litt. franç.*, mars 1931. — Archives du baron Jean Van den Bosch. — BENTWICH, N., 1933. The end of the Capitulation system, *Brit. Yearbk. Internat. Law*, 14. — BERTELSON, L., 1960. Dictionnaire des journalistes-écrivains de Belgique. Renaissance du Livre, Bruxelles. BRINTON, J.Y., 1930. The mixed Courts of Egypt, Yale University, New Haven, Conn. — CONRARDY, J., 1948. Firmin Van den Bosch, ce diable d'homme, Bruylant, Bruxelles. — DAVIGNON, H., 1949. F. Van den Bosch, l'homme et l'écrivain, *Rev. Gén.*, février 1949 : 586-589. — DE SEYN, E., 1936. Dictionnaire biographique des Sciences, des Lettres et des Arts en Belgique. L'Avenir, Bruxelles, 2 : 1004-1005. — EEMAN, J.A., 1951. F. van den Bosch en Campine et en Égypte, *La Métropole* (Anvers), 18 octobre 1951. — GAUCHEZ, M., 1910. Le Livre des Masques belges, Société Nouvelle, Mons, 3 : 106-114. — MOUSENNE, M., 1959. F. van den Bosch - les meilleurs pages, Renaissance du Livre, Bruxelles, XXIII-104 pp. — NOTHOMB, P., 1952. F. Van den Bosch. *Ann. Acad. r. Lang. Litt. franç.* : 77-82. — POLITI, E.I., 1965. L'Égypte de 1914 à «Suez», Presses de la Cité, Paris, pp. 136-137. — RENTON, A.W., 1933. The Revolt against the Capitulations, *J. Soc. compar. Legisl. internat. Law* (London), Third series, vol. 15.